

mag #21

résolument jeunes

Belgique - België
P.P.
1099 BRUXELLES 1
1/1844

01

 TESTS ADN:
L'EXCEPTION BELGE...
QUI CONFIRME LA RÈGLE

réolutement

Jeunes



sommaire

Édito : Au secours ! Les Mangemorts ont pris le pouvoir ! <i>Isabelle Minsier</i>	05
ADN « belge » : Beaucoup d'appelés pour peu d'émus <i>Alain Detilleux</i>	07
1. Les tests ADN dans le regroupement familial	08
2. Immigration : Quand les familles veulent se rejoindre <i>Espace citoyen</i>	10
Le recours aux empreintes génétiques en Belgique <i>Hugues Dorzée</i>	12
ADN : Jean-Michel Heuskin du Cripel <i>Espace citoyen</i>	14
ADN : Entretien avec Jean Cornil	18
Tests ADN et immigration : La position des responsables Faucons Rouges	22
Agenda « Faucons Rouges » : Deux rendez-vous d'envergure !	25
Quand les limites éthiques et génétiques se frottent à l'immigration <i>Étudiants FGTB</i>	26
Ce matin un lapin a tué un chômeur... <i>Jeunesses syndicales FGTB</i>	29
ADN : La politique de l'arbre qui cache la forêt <i>FOr'J</i>	32
2008, le carrefour des identités <i>Isabelle De Vriendt - CIDJ</i>	34
Ne dites plus... Ampli Junior, dites... Latitude Junior ! Ne dites plus... MJT, Espace Jeunes, dites... Latitude Jeunes !	36
Jeu « Sécurité sociale » MicMac : Enterre la hache de guerre avec ta Tribu « Je suis moi » www.quoimagueule.be : dé-blog-toi !	38
Exposition : « Cuarenta Guevara » <i>Aurélien Berthier - PAC</i>	44

Comité de rédaction

Rédacteur en chef
Alain Detilleux

Présidente
Isabelle Minsier

Secrétaire générale
Despina Euthimiou

Détachés pédagogiques
Christophe Deville
Colette Dosogne
Marie-Pierre Smet

Infographie et Mise en pages
Alain Detilleux

Documentation et Communication
Michèle Thommès

Éditrice responsable
Isabelle Minsier

Rédaction de Résolutum Jeunes
Ré.S.O.-J asbl
15 | 3 Bd. de l'Empereur - 1000 Bruxelles

T. 02 | 513 99 62
F. 02 | 502 49 47

info@resoj.be
www.resoj.be

Photo de couverture : Le Petit Château à Bruxelles - Alain Detilleux

Au secours ! Les Mangemorts ont pris le pouvoir !

Moldus, Moldues de France, de Belgique et de Navarre...

En cette année 2008, An 1 de la prise de pouvoir des Mangemorts en France, j'ose encore vous écrire pour vous souhaiter une bonne année de combats pour la reconnaissance de notre sang de bourbe.

Sang de bourbe, cela veut dire que nous sommes issus des Moldus - et que nous sommes fiers de l'être. Cela devrait-il nous interdire les portes de Pouddar ?

Pour les Mangemorts français, dirigés par le sang de bourbe Sarkozy, cela semble évident.

Le Mangemort Hortefeu - de son vrai nom « Boute-Feu » - , soutenu par le descendant sang de bourbe Mariani veut imposer la **loi du sang contre la loi du sol**. Certes, c'est un poète, et pas un démagogue, qui a prôné que « être né quelque part, être d'ici ou d'ailleurs », cela revient à appartenir à la seule et unique race humaine.

Manifestement, les Mangemorts, eux, n'ont pas la même vision ! Pour eux, *si tu n'es pas né de parents sorciers, tu n'es pas un être humain !*

Une néo-Mangemort française, membre de leur gouvernement UMP - pour « Union Mortifère Populiste » - et qui a la mémoire de ses origines (eh oui ! ça arrive !) a eu le front (le courage ?) de répondre que c'était : « Dégueulasse ! »

Et nous, les Moldus, on ne peut qu'être d'accord !

Les tests ADN - pour « Actes Démontrant ta Nullité ! » - c'est la porte ouverte au racisme.

C'est en vertu de ces principes que les ancêtres des Mangemorts, les Nazis, ont généralisé les thèses les plus obscènes, gazant des millions de *sangs de bourbes* : Juifs, Tziganes ; testant la résistance de « présumés » Aryens.

Lutter contre les Mangemorts modernes, c'est un débat démocratique !

Car on commence par les tests ADN pour le regroupement familial - qui vient se greffer sur des propositions de traçabilité sur les enfants en bas âge pour définir leur potentiel de violence - et l'on glisse, facilement, vers les camps de regroupement, voire de concentration.

Moldus, Moldues de France, de Belgique, et d'ailleurs, **nous avons une réponse à tous les Mangemorts !**

Nous garantissons la pureté de la race...

... humaine !

Isabelle Minsier

ADN « belge » : Beaucoup d'appelés pour peu d'émus

Il y a quelques semaines, le débat sur les tests ADN appliqués aux candidats immigrés, dans le cadre des regroupements familiaux faisait rage en France. Au-delà des spécificités de la polémique française qui s'est nourrie comme souvent de la plus grande polarisation politique entre gauche et droite (en Belgique, elle serait plutôt linguistique, quel que soit le débat en cours) et de l'opposition marquée d'une certaine frange de la société à la personnalité même du Président Sarkozy, force fut de constater qu'un tel débat ne suscitait pas de réelles réactions (c'est un euphémisme) en Belgique, pourtant confrontée aux mêmes problématiques que les autres pays d'Europe en cette matière.

Un débat si aigu et abordant des questions éthiques si cruciales que la définition (ici « biologique ») de la famille, la criminalisation systématique des immigrés, sans-papiers et autres demandeurs d'asiles, ou encore l'instrumentalisation de la science et l'ingérence du pouvoir politique dans les prérogatives du pouvoir judiciaire, rendait le silence « belge » d'autant plus assourdissant que la Société civile ne semblait même pas prendre la peine de s'enquérir du fond du débat (en ouvrant les journaux français, par exemple, comme le *Charlie Hebdo*, initiateur d'une pétition ayant récolté *in fine* pas moins 150 000 signatures, toutes tendances politiques et catégories sociales confondues !)

Tout au plus apprit-on, très incomplètement, dans la presse à cette occasion, qu'une telle disposition existait « déjà » en Belgique (comme dans la plupart de pays d'Europe), et qu'elle était donc dument appliquée, depuis... 2003, par l'Office des Étrangers. Pour d'aucuns - jusque dans le Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse -, le débat restait cependant bien « français », arguant en substance que la « forme » du débat ne devait pas dépasser celle de notre propre nombril « belge », là où à l'évidence, la question tient au « fond » qui veut que l'éthique du débat démocratique critique (théoriquement il s'agit d'une redondance) n'ait de sens et de poids que parce qu'elle dépasse la nécessité des préoccupations « locales ».

La revue *Résolument Jeunes* a donc décidé

d'axer son n°21 (le premier d'une nouvelle formule éditoriale) sur la problématique des tests ADN, non pas tant dans l'idée de faire le tour d'un débat aussi complexe, que d'ouvrir au moins ses pages aux différents points de vues émanant du monde associatif et de la Société civile en général (voir notre titre), dans l'idée d'esquisser ou de recueillir sans chercher à polémiquer, les termes d'un débat qui de l'aveu général n'a pas eu lieu. Du moins, pas en dehors des cénacles proprement politiques - à l'exclusion notable du grand public qui n'en a, qui plus est, été informé que de manière très lacunaire.

Notre démarche nous a dès lors fait croiser les protagonistes supposés et même attendus de ce type de débat, tels que La ligue des Droits de l'Homme ou le Centre pour l'Égalité des chances (pour ne citer qu'eux), qui tous nous ont semblé « assumer » une position quelque peu schizophrène, constatant - malgré un engagement individuel (à la première personne du singulier ou du pluriel) indéniable - que le monde associatif (à la troisième personne, cette fois) n'a pas bougé et ne s'est pas prononcé dans ce débat-là, au moment où il avait lieu. Du « il » en revenant au « nous » ou au « on », la conversation passe du constat presque étonné de l'inaction à l'évidence des dérives qui se font naturellement jour (et donc à la nécessité d'enfin se prononcer à ce sujet, pour les associations concernées), depuis l'esprit de la loi qui entend recourir aux tests, sur base volontaire, pour palier (notamment) les carences des Pays d'origine en matière de recensement (une sorte de « faveur », en forme de « dernière chance » offerte à l'immigré et à sa famille - tarif : 200 EUR tout de même, à charge du demandeur et par personne concernée), jusqu'à l'application de la loi et la systématisation de fait des tests opérée par l'Office des Étrangers, qui postule *a priori* les carences administratives de certains Pays d'origine pour légitimer le recours automatique aux tests ADN pour les ressortissants concernés.

Le « fond » du débat « français » ne semble plus si loin de notre nombril « belge », désormais.

Affaire « à suivre », comme on dit. La nécessité n'en échappera (plus) à personne.

Alain Detilleux
Rédacteur en chef

1. Les test ADN dans le regroupement familial

En octobre 2007, le Sénat français a adopté un nouvel amendement au projet de loi sur l'immigration. Celui-ci autorise le recours au test ADN dans le cadre de la procédure de regroupement familial. Un vote controversé, qui relance le débat en Belgique où cette procédure est permise depuis 2003. Mesure justifiée ou volonté de limiter l'accès au regroupement familial ? Les avis divergent.



La situation française

Début septembre 2007, Thierry Mariani, député de l'Union pour un Mouvement Populaire au parlement français, a proposé un amendement qui autorise l'utilisation des tests ADN dans la procédure de regroupement familial. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'immigration de Brice Hortefeux, Ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale. Après plusieurs semaines de débats intenses au sein du Parlement, l'amendement a finalement été adopté. Dorénavant en France, comme c'est déjà le cas dans 12 pays européens (dont la Belgique), les personnes qui souhaitent faire venir leur progéniture dans le pays d'accueil mais qui ne peuvent pas fournir la preuve qu'il s'agit bien de leurs descendants pourront avoir recours à un test ADN.

Un amendement « allégé »

Afin d'être accepté, l'amendement a été quelque peu aménagé. Il est donc mis en application différemment en France et en Belgique. Chez nos voisins français, c'est l'Etat qui prend en charge le coût de la procédure, alors qu'ici, le candidat doit payer 200 EUR par test. De plus, la décision d'effectuer le test provient d'un juge, et non pas du candidat lui-même ou de l'Office des Étrangers, comme c'est le cas chez nous. Enfin, il est effectué sur la mère et non sur le père, afin de prévenir les drames familiaux (par exemple si un homme apprend à cause de ce test qu'il n'est pas le père de ses enfants).

Un sujet polémique

En France, tout le monde n'est pas d'accord avec cette procédure. Dans les milieux de gauche, mais aussi dans les associations de défense des droits de l'Homme et des étrangers, parmi les intellectuels ou encore les médecins français, des voix s'élèvent. Ils

protestent contre ce qu'ils considèrent comme « une violation du principe de la famille française ». En effet, depuis 1994, une loi reconnaît que la famille n'est pas seulement une composante biologique. Le texte précise également que l'on peut reconnaître des enfants qui ne sont pas les siens et en adopter. Dès lors, pourquoi ce qui est valable pour des Français « pure souche » ne le serait pas pour des résidents étrangers ? D'aucuns dénoncent le caractère raciste et xénophobe de cet amendement qui viserait essentiellement les familles africaines et maghrébines. Ils redoutent également que le test ADN cache un objectif : celui de limiter l'accès au regroupement familial.

Espace citoyen

Restreindre le regroupement familial

www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=91&art_id=371098

Un test ADN allégé pour les étrangers

www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=91&art_id=377341

Immigration: le Sénat français autorise les tests ADN

www.rtbf.be/info/international/ARTICLE_122928

Le test ADN viole le principe de la famille française

www.7sur7.be/hlns/cache/det/art_586848.html

Courrier International n°887, du 31 octobre au 7 novembre.

2. Immigration : Quand les familles veulent se rejoindre

Le recours à des tests ADN dans le cadre du regroupement familial est autorisé en Belgique depuis 2003. Mais qu'est-ce que le regroupement familial ? Dans quel cas doit-on effectuer ces tests ? Qui les demande ? Sont-ils véritablement nécessaires ?



Le regroupement familial, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une procédure qui permet aux étrangers qui ont obtenu l'autorisation légale de séjourner dans un pays de faire venir leur famille. Si certains critères sont respectés, leur mari ou leur femme, mais aussi leurs enfants de moins de 18 ans peuvent les rejoindre. Pour bénéficier de cette mesure, la personne qui accueille sa famille doit avoir un logement assez grand, des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de tout le monde, mais surtout, il doit établir la preuve qu'il s'agit bel et bien de son conjoint et de ses enfants.

La loi de 1980

La loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers sert de cadre légal au regroupement familial. Selon cette loi, un réfugié, c'est-à-dire une personne qui a obtenu l'autorisation de séjourner légalement sur le territoire belge, peut faire venir ses enfants de moins de 18 ans ainsi que son conjoint. Le demandeur doit pour cela prouver qu'il s'agit effectivement de sa famille.

Il est parfois très difficile de fournir cette preuve. Soit parce que les documents de l'état civil ne sont pas complets, soit parce qu'il n'existe pas de documents du tout. En effet, dans certains pays il n'existe pas de registres d'état civil, ou alors ces derniers ont été détruits (guerres, sabotages, incendies). Le candidat au regroupement familial peut dans ce cas demander d'effectuer un test génétique afin de confirmer ses dires.

Qui peut demander le test ?

Le test se fait toujours sur base volontaire. Il peut se faire à la demande du candidat au regroupement familial. Mais il peut aussi être réclamé par l'Office des Étrangers ou

les ambassades belges. Celles-ci peuvent le solliciter lorsque les documents apportés par le demandeur présentent des lacunes. C'est par exemple le cas de documents d'état civil provenant de pays, pour la plupart africains, où les administrations sont désorganisées.

Un test utile ?

S'il y a parfois des abus de la part des candidats au regroupement, force est de constater qu'ils ne sont pas nombreux. En Belgique, dans 92% des cas, le test ADN prouve qu'il existe bien un lien de parenté entre le candidat et sa famille. Voilà pourquoi les ONG et autres associations de défenses des droits des étrangers y étaient, au départ, plutôt favorables. Cependant, cette procédure à tendance à se systématiser. Les candidats au regroupement familial doivent de plus en plus souvent effectuer ces tests, même s'ils fournissent les documents d'état civil. Avec tout ce que cela implique comme démarches administratives et comme dépenses. En outre, ces tests ADN nient un fait sociologique : la notion de famille diffère d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre et ne se limite pas à la génétique.

Espace citoyen

Question parlementaire sur les tests ADN dans le regroupement familial
www.dofi.fgov.be/fr/publicaties/parlementaire%20vragen/1078.pdf

ADN : Le recours aux empreintes génétiques en Belgique

12

Abus de la génétique ? Outil de répression ? Vision réductrice de la notion de filiation ? Le recours aux tests ADN dans le cadre du regroupement familial fait débat en France. Et en Belgique ? Très peu. Et pour cause : cette pratique est d'application depuis 2003. Le cadre légal ? La loi du 15 décembre 1980 permettant à un réfugié reconnu, ainsi qu'à toute personne étrangère autorisée à s'établir définitivement en Belgique, de faire venir son conjoint et ses enfants (âgés de moins de 18 ans). Pour ce faire, l'intéressé doit apporter la preuve des « liens de parenté ou d'alliance invoqués ». Et présenter à l'administration (l'Office des étrangers) tous les documents officiels nécessaires (extraits d'acte de naissance, carnet de mariage...). Parfois, ceux-ci font défauts ou sont jugés peu fiables. Le candidat au regroupement familial peut alors recourir à des tests génétiques. Ils ne sont pas obligatoires, mais constituent une preuve supplémentaire pour étayer son dossier.

Depuis 2003, l'Etat belge a passé un contrat avec le laboratoire des empreintes génétiques de l'hôpital Erasme (ULB). Au total, 3.578 demandes de tests ADN ont été formulées : 449 se sont soldés par un abandon, 2.725 ont donné lieu à une analyse complète. Les résultats obtenus ? Dans 92,8% des cas, ces tests se sont révélés positifs, le lien de paternité a été établi et la personne a donc obtenu le droit de faire venir les siens en Belgique. En 2003, l'Office travaillait avec 9 ambassades (Congo, Guinée, Ghana...) Aujourd'hui, près de 21 pays sont partenaires de ce projet. Jusqu'ici, ce dispositif n'a donné lieu à aucune mobilisation en Belgique. Pour les ONG et les avocats, ces tests constituent plutôt une chance supplémentaire pour les candidats au regroupement familial dans des situations précises : lorsque l'état civil du pays d'origine est défaillant, en cas de fraudes présumées, etc.

Il n'empêche : ce système belge n'est pas sans défauts. Il y a tout d'abord le coût de la procédure : 200 EUR, par test, à charge de la personne. Pour les familles nombreuses, la facture finale est exorbitante. La procédure ? Elle est assez rapide (de 4 à 8 semaines) et totalement fiable : deux échantillons de sang sont prélevés auprès des enfants, de la mère biologique et/ou du père présumé

et toutes les précautions éthiques d'usage sont prises (information préalable, confidentialité, sécurisation des résultats...)

Pour certains, ces tests ADN n'en restent pas moins un obstacle de plus dans l'arsenal limitant le droit à vivre en famille (un droit pourtant consacré par la Convention européenne des droits de l'homme). Pour les ONG belges, ces tests sont tantôt une « aubaine », tantôt une « arme à double tranchant ». Quid des filiations jugées « négatives » et des raisons objectives qui les entourent (relations extra-conjugales, cas de fausse paternité...) ? Quid des familles non biologiques, mais « élargies » ? Quid de ces cas d'adoption ou de tutelle impossible à prouver dans le pays d'origine ? En Belgique, comme en France, le problème reste complexe. Et le débat sur le recours à la génétique pour prouver son « origine », loin d'être tranché.

Hugues Dorzée
Journaliste au « Soir »

13

Tests ADN : Jean-Michel Heuskin du Cripel



Si les négociations pour la mise en place d'une majorité et donc d'un nouveau Gouvernement sont encore loin d'aboutir, les accords sur le volet « immigration » de ce qui pourrait être la future coalition sont quant à eux connus.

Force est de constater que les propositions qui sont sur la table posent questions. Particulièrement en ce qui concerne l'application, encore plus restrictive, du regroupement familial.

C'est dans ce contexte qu'on assiste, en spectateur, au débat qui fait rage en France depuis le vote au Parlement d'une Loi autorisant les autorités de la République à recourir aux tests ADN pour vérifier le lien de parenté entre un étranger résidant en France et le parent demandant à le rejoindre.

Pourtant, des tests ADN sont pratiqués dans ce cadre en Belgique et ce sans que quiconque, jusqu'au vote de la Loi française, ne s'en inquiète et sans qu'un débat ou une information n'aient été organisés sur le sujet.

Bien sûr les Lois française et belge sont différentes mais qu'en est-il de leur application ou de leur possible application ?

La Loi française semble plus coercitive que la Loi Belge qui prévoit que l'Office des Etrangers peut proposer ces tests mais c'est le demandeur qui doit, in fine, en prendre la décision.

Néanmoins, dans la pratique, nous pouvons constater que le regroupant n'a d'autre choix que d'accepter et donc de se soumettre ainsi que sa famille aux tests ADN sous peine de se voir refuser le regroupement familial par manque de lien filial clairement établi.

Par contre si la Loi française prévoit que l'Etat prendra en charge les frais du test quel qu'en soit le résultat, la Belgique laisse l'entièreté de ces frais [+/- 200 EUR - ndlr] à charge du demandeur.

Mais au-delà de ces nuances, il est tout de même étonnant que ces recours à des tests ADN semblent démontrer que la paternité

biologique est la seule possible alors que les adoptions et surtout les reconnaissances de paternité sont de plus en plus nombreuses.

Sachant que la tendance européenne est de durcir les conditions d'entrée sur le territoire et que la pratique nous démontre, chaque jour, que l'interprétation que l'Office des Étrangers fait de la Loi est très restrictive ; n'hésitant pas à faire pression sur les administrations communales pour qu'elles appliquent des critères plus contraignants que ceux prévus par la Loi, on est en droit de se poser des questions.

C'est ainsi que certaines Communes, sous pression de l'Office, voire sur base d'une circulaire d'un Procureur, « contrôlent » la maîtrise d'une des langues nationales et imposent une durée de 7 ans de séjour légal sur le territoire pour prendre en considération une demande de déclaration de nationalité alors que la Loi ne prévoit pas ces exigences et, faut-il le rappeler, a abandonné les critères dits « d'intégration » dans la refonte du code de nationalité en 2000.

Curieusement ces dispositions se retrouvent maintenant dans l'accord de la coalition qui négocie la mise en place du futur Gouvernement.

Qu'en est-il des tests ADN ?

Sont-ils proposés ou fortement recommandés pour progressivement devenir obligatoires ?

Ne représentent-ils pas une limitation de fait dans l'accès au regroupement familial, lorsque l'on connaît le coût d'un tel test ? D'autant que ces frais s'ajoutent aux coûts de la demande en elle-même qui s'élèvent à 90 EUR par personnes alors qu'ils étaient gratuit dans le passé.

Toutes ces questions sont d'autant plus pertinentes, que l'information à ce sujet est très discrète et qu'aucun débat de fond n'a, jusqu'à aujourd'hui, été organisé.

Il est évident que les Gouvernements européens veulent mieux contrôler et surtout fortement limiter une immigration qui ne répondrait pas à des exigences économiques.

En parallèle à l'élaboration de Lois de plus en plus contraignantes concernant le regroupement familial, les conditions d'asiles, etc., le recours à une immigration choisie pour raisons économiques est de plus en plus réclamée par les entreprises et certains Partis.

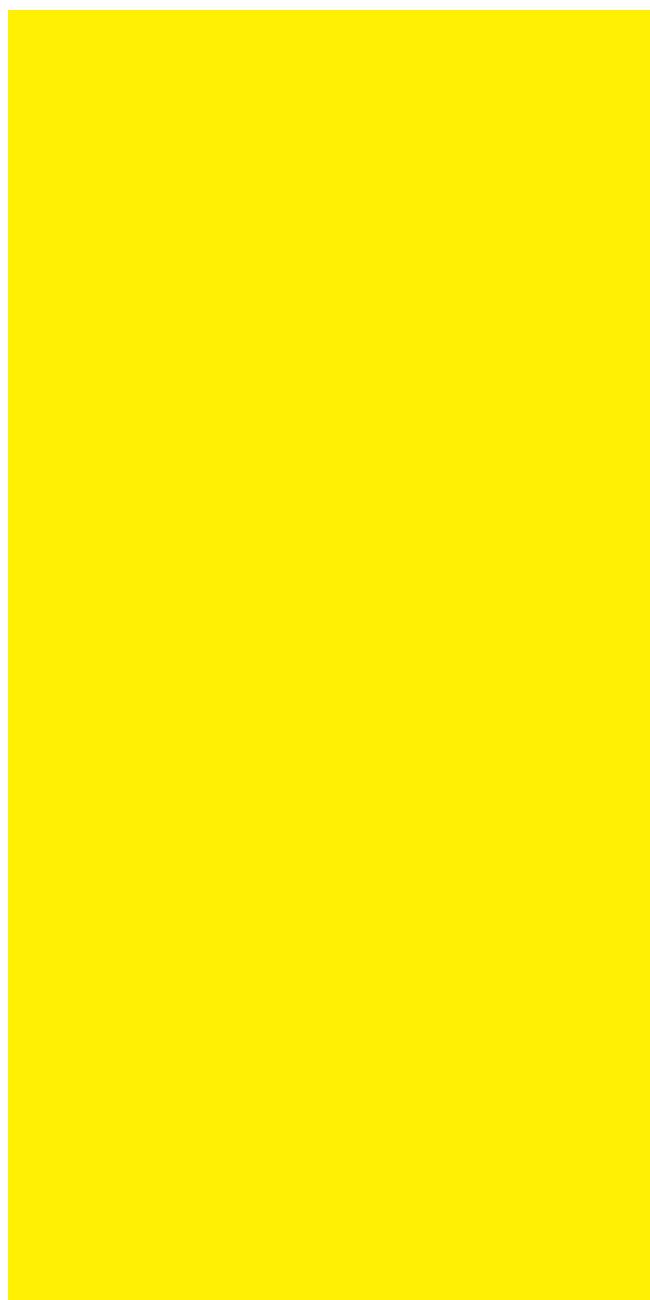
Cette nouvelle orientation des politiques européennes gagne du terrain et tient très peu compte des besoins des pays du Sud et de ce que cette fuite des cerveaux aurait de dramatique pour leur développement.

En conclusion, il est nécessaire de soutenir toutes les initiatives qui visent à mettre sur la place publique et

en débat les politiques d'immigration et surtout leur application, l'étonnement qu'a suscité la découverte que des tests ADN étaient pratiqués en Belgique dans le cadre de procédure de regroupement familial démontre que rien n'est mis en place pour que la politique d'immigration se fasse dans la plus grande transparence et l'objectivité.

Jean-Michel HEUSKIN
Directeur du CRIPEL
(Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère de Liège)

16



17

ADN : Entretien avec Jean Cornil (Militant éco-socialiste)

18

Dans la mesure de vos propres informations, que pensez-vous du débat actuel en France, autour des tests ADN relatifs au regroupement familial ?

À l'occasion du débat français, on apprend par la presse, et de manière tout à fait anecdotique, qu'une telle disposition existe dans une loi, en Belgique, depuis 2003 (ainsi qu'ailleurs en Europe). Comment se fait-il qu'un tel débat n'ait pas (eu) lieu dans notre pays, surtout quand on connaît dans le même temps la mobilisation des ONG autour de la problématique des Centres fermés et des sans-papiers, par exemple ?

La question des tests ADN en France est très problématique, car elle s'inscrit dans une politique répressive, restrictive et suspicieuse vis-à-vis des migrants qui sont avant tout les victimes de la Mondialisation libérale et des restructurations du Capitalisme.

La question essentielle s'incarne à mon sens dans la redistribution des richesses entre hommes, peuples et continents et ce, dans le cadre d'une crise qui va s'amplifier considérablement, sur le plan économique, social et écologique, et dont la profondeur et la gravité qui se profilent me semblent sans précédent dans l'histoire de la destinée humaine.

En ce sens, la polémique - justifiée - autour de la loi de Brice Hortefeux, malgré son caractère concret et ses retentissements politico-symboliques, me paraît être anecdotique en regard des mesures édictées par l'Occident refus, l'Europe forteresse, face aux peuples désespérés et aux souffrances de l'errance et de l'exil.

La pratique des tests ADN en Belgique - qui y a recours depuis 2003 - appelle une analyse en nuances. Si la démarche vise à faciliter l'établissement du lien biologique entre parents et descendants, en vue du regroupement familial - et donc de l'établissement légal sur notre territoire - j'y vois un droit fondamental de l'étranger et aucun argument éthique ne paraît devoir s'y opposer. C'est d'ailleurs ce que montrent les statistiques, puisque plus de 90% des résultats scientifiques sont favorables au migrant.

En revanche, si le test a pour objectif de faire peser la suspicion sur l'étranger et est utilisé par l'Office des Étrangers et les instances du Ministère de l'Intérieur pour disqualifier les demandes et renforcer la politique restrictive en vigueur, alors, je ne peux que m'opposer avec détermination.

Ceci dit, les dérives sont évidemment possibles sur la question du coût prohibitif pour les « damnés de la terre », mais surtout au regard des très délicates questions psychologiques et culturelles que pose ce type de preuve scientifique. La génétique traduit-elle la réalité d'une famille, les relations affectives et l'éducation ? Biologie et Culture ne s'ajustent pas souvent face à des conceptions de la famille très différentes de nos prototypes de petits blancs occidentaux. Les tests ouvrent le vertigineux débat - jamais tranché, toujours plus complexe - entre Nature et Culture... Alors vous imaginez le risque d'arbitraire si c'est un obscur agent de l'État qui doit statuer ?

19

Une des polémiques les plus radicales dans le débat français émane de la position du monde scientifique et du pouvoir judiciaire. Les scientifiques fustigent la récupération anti-éthique de la science et son instrumentalisation à des fins politiques, là où la justice dénonce la criminalisation des demandeurs d'asile (et des étrangers en général), qui plus est en donnant à l'état le pouvoir d'outrepasser les prérogatives d'un juge d'instruction. Qu'est-ce que ce mélange des genres suscite comme réflexions à votre niveau ?

20

On vous a vu occuper le poste de sénateur jusque récemment, et précédemment celui de Directeur du Centre pour l'égalité des chances. Dans le débat sur l'ADN (et sans doute plus largement sur la problématique de restrictions qui prévaut en Europe, face à l'immigration), pensez-vous que votre position ait pu être la même, au moment où vous exerciez de ces fonctions, que celle que vous avez aujourd'hui, en tant que « simple citoyen » ?

La question soulève une polémique abyssale ! Science avec conscience, comme l'a écrit Edgar Morin. La Science statue sur le vrai et le faux ; l'Éthique sur le Bien et le Mal. Comment articuler les deux niveaux de pensée et d'action ? C'est toute l'histoire des relations chahutées entre science et philosophie, depuis les pré-socratiques jusqu'à l'invention de la bombe atomique, en passant par Galilée, Darwin, Freud et bien d'autres génies de l'aventure et de l'esprit ! La Science a trop souvent été instrumentalisée par le Politique - qui est la quête du Pouvoir et non de la Vérité - et la Religion. Mais ici aussi, il faut se garder des jugements hâtifs, partiels et caricaturaux, si tentants dans le champ de la politique. Les choses sont extrêmement complexes et mille livres tentent d'y répondre, chacun à leur manière, depuis des millénaires. Disons en une formule, que je suis sans foi ni loi ! Ce qui me préoccupe, c'est l'Homme dans sa dignité et dans sa fraternité. Pas la recherche d'arrières-mondes, de certitudes rassurantes ou de normes oppressantes.

La même position ? Parlementaire et citoyen ? Je n'y vois pas de contradiction, mais une forme d'engagement différente. Sénateur, le Pouvoir - certes dérisoire face aux enjeux planétaires - d'interpellation et de position, se densifie, s'incarne et peut - dans certaines circonstances trop rares - déboucher sur une très modeste modification de la norme.

Citoyen, la parole - et la plume - se fait plus libre, dégagée de la raison instrumentale, des petits calculs tactiques qui font la misère et l'honneur de la démocratie libérale. Libertaire dans l'âme, mais collectif dans l'action, préoccupé avant tout de rapprocher écologie politique et socialisme, je me sens plus que jamais serein et libre, en qualité de « simple » citoyen engagé.

Penser sa vie et vivre sa pensée. Tenter de le faire, quel plus beau projet existentiel ? Désir éthique et désir critique !

Jean Cornil
Entretien réalisé par écrit par Ré.S.O.-J



21

Tests ADN et immigration : La position des responsables Faucons Rouges

Jusqu'il y a peu, le recours à un examen ADN ne s'envisageait que dans une optique médicale ou dans les cas de recherches très particulières effectuées dans le cadre de certaines enquêtes judiciaires.

Avec une nouvelle politique d'immigration qui autorise les analyses ADN afin d'établir la preuve de filiation lors d'une requête de regroupement familial, nous sommes passés au-delà d'une ligne de conduite morale, scientifique et humaine qui ne pouvait être franchie et qui remet en jeu nos principes fondamentaux.



1. L'éthique bafouée

Nous restons avant tout guidés par une triple considération morale :

1) Ce n'est pas à la génétique de décider du droit d'un enfant de venir ou non rejoindre son père ou sa mère, dans quelque pays qu'il soit.

2) Il est intolérable et humainement inacceptable que la notion de famille se résume à une conception génétique. Que dire aux nombreuses mamans pour lesquelles l'adoption a permis de construire une famille sur l'affection ? Par ailleurs, faut-il rappeler que, dans le mariage, la filiation ne repose jamais que sur une présomption de paternité ?

3) Doit être considérée comme parent toute personne qui apporte amour, protection et éducation à un jeune être qu'il reconnaît comme son enfant.

Le droit à la famille, qu'elle soit biologique ou affective, c'est un droit de l'homme et quelle que soit la loi qui y touche, elle est inacceptable et doit être dénoncée et combattue avec vigueur.

2. Nos valeurs souillées

Cette utilisation de la génétique telle qu'elle est imposée va totalement à l'encontre de notre conception de la famille. Elle représente un outrage aux valeurs que nous défendons et à l'idée que nous avons de la civilisation et de la liberté.

La procédure a été instaurée au mépris des droits élémentaires de la personne qui doit

être traitée humainement, égalitairement et avec respect.

3. Le racisme exacerbé

La légalisation d'une telle pratique est directement inspirée par cet état d'esprit qui vise à faire passer l'immigrant pour un « éternel fraudeur » et qui fait de lui un bouc émissaire. Son effet est pernicieux car il jette l'opprobre sur celui qui veut venir chez nous en l'assimilant à un délinquant potentiel. Il répand et accentue, de la sorte, les relents de méfiance et de soupçons à l'égard des étrangers dont il généralise la prétendue menace. Nous combattons avec force cette image négative et dénaturée que l'on veut nous imposer d'eux et qui ne fait que fertiliser la xénophobie !

4. L'arbre qui cache la forêt

Quand on gratté un peu, il apparaît clairement que l'argument qui prétend que le test génétique est avant tout là pour combattre la fraude est un faux prétexte. En réalité, le recours à cette mesure extrême manifeste, bien plus qu'une volonté, un acharnement à durcir la politique d'immigration actuelle. On est ainsi parvenu à créer un obstacle supplémentaire pour arriver à ce que le regroupement familial ne soit plus possible.

Par ailleurs, sachant qu'il existe déjà des collectes de données de nature ethnique dans le cadre d'études statistiques, il y a lieu de craindre que l'enregistrement des empreintes génétiques constitue une porte ouverte à un fichage généralisé des personnes d'origines étrangères. Nous devrons donc rester très attentifs aux futures propositions de loi qui risquent encore de durcir le texte actuel. En effet, croire que l'usage des tests ADN va demeurer circonscrit constitue en soi une lourde erreur d'appréciation.

En conclusion

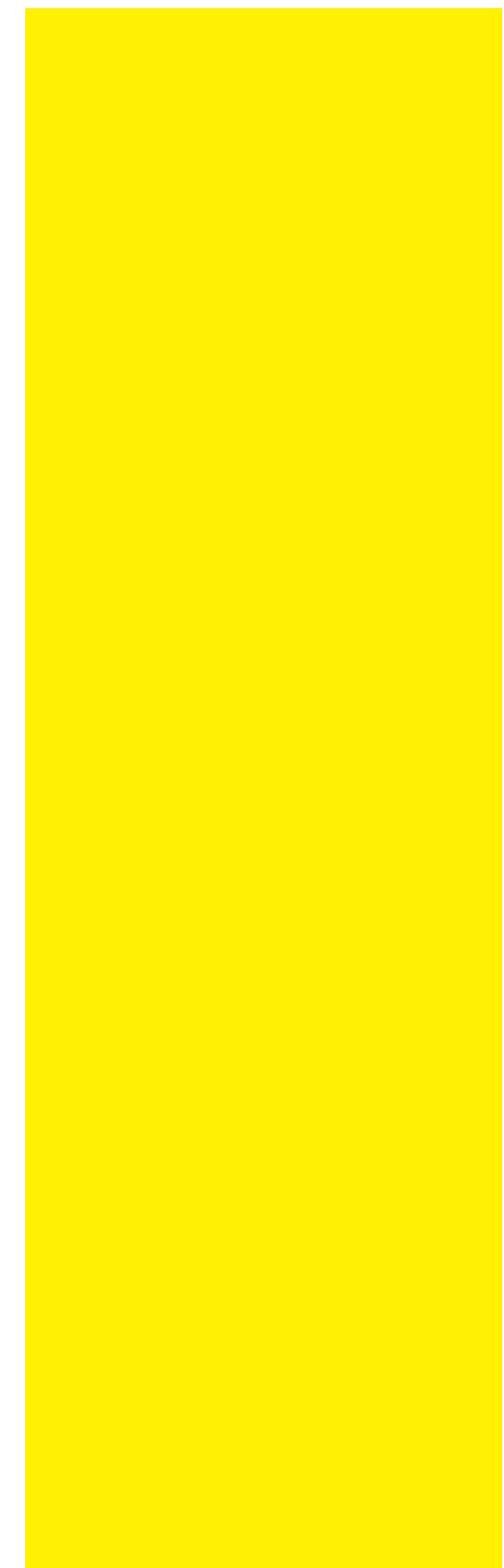
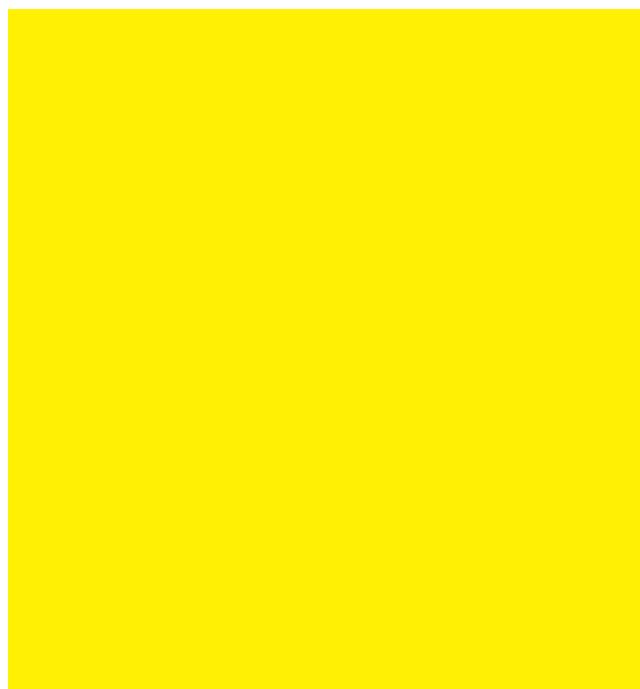
L'instauration des tests ADN pour combattre une soi-disant fraude (encore faudrait-il expliquer quel intérêt substantiel aurait une jeune maman à faire venir massivement dans notre pays des enfants qu'elle saurait ne pas être les siens) devient en réalité une voie de traverse qui contribue à diaboliser les immigrés et qui n'apporte finalement que des transformations profondément négatives tant sur le plan éthique et biologique qu'humain. La légalisation du procédé n'apporte qu'huile sur le feu dans les difficiles concertations démocratiques

que nos pairs entretiennent pour une approche sereine, constructive, sociale et humaine de la question de l'accueil des personnes immigrées. Nous continuerons à proclamer que les flux d'échanges sont une constante et une richesse des relations entre les nations et les peuples.

Faucons Rouges



24



Agenda « Faucons Rouges » : Deux rendez-vous d'envergure !

Formations B.A.C.V. 2008

Nos formations* menant au Brevet d'Animateur de Centre de Vacances se dérouleront au Château du Domaine Provincial de Wégimont, Chaussée de Wégimont, 76 à 4630 SOUMAGNE, en Province de Liège. Elles auront lieu aux dates suivantes :

Du lundi 31 mars (14h00) au vendredi 4 avril 2008 (17h00) pour le module 1

Du lundi 31 mars (14h00) au vendredi 4 avril 2008 (17h00) pour le module 2

Du lundi 31 mars (14h00) au dimanche 6 avril 2008 (11h30) pour le module 3

* Notre Mouvement est reconnu comme organisme de formation officiel, habilité par le Ministère de la Communauté française. Il propose, dès lors, au terme d'un cursus de trois années, l'obtention du B.A.C.V., le Brevet d'Animateur de Centre de Vacances.



1928-2008 : 80^{ème} anniversaire des Faucons Rouges de Belgique !

Né en 1928 à l'initiative de Jean Nihon, le mouvement comptait à ses tous débuts une centaine d'enfants. Il a su traverser les décennies avec bravoure, franchir les obstacles avec courage, se relever des coups de KO avec panache et, fidèle à ses principes, a toujours prôné la liberté, la solidarité, l'égalité et la tolérance, autant par ses paroles et ses écrits que dans ses actes.

À l'aube de l'année 2008, notre organisation de jeunes compte plus de 6000 enfants répartis dans plus de 60 sections à travers toute la Wallonie, à Bruxelles ainsi que dans le nord du Pays.

Afin de célébrer au mieux notre 80^{ème} anniversaire, de nombreuses activités festives, culturelles et sportives ponctueront l'année dont une grande journée commémorative prévue au mois de mai 2008.

25



Quand les limites éthiques et génétiques se frottent à l'immigration

26



France, début septembre, bien que Nicolas Sarkozy se demande « quel est le problème », un grand débat s'est déroulé entre parlementaires de tous bords, défenseurs des droits de l'Homme, médias, scientifiques... L'enjeu ?

En résumé, il est question de pouvoir utiliser des tests ADN pour authentifier les filiations en cas de demande de regroupement familial¹. Mais pour beaucoup, ce genre de démarche ne va pas de soi.

Pourtant, en Belgique, le recours aux tests ADN dans le cadre de regroupements familiaux est effectif depuis 2003². Sans grande contestation publique...

Pour les Étudiants FG TB, cette pratique est critiquable à plus d'un titre. Au-delà de l'hypocrisie générale qui rode autour de la question, parmi ce qui nous pose problème :

Le caractère discriminatoire et durcissement (caché) :

Avec ce processus, les discriminations sont partout. Premier frein : les tarifs de cette procédure. Ils sont conséquents, et à charge des demandeurs (au moins 200 EUR par prélèvement). On teste généralement un minimum de 3 personnes : enfant-père-mère (famille décomposée s'abstenir). Les coûts, parallèlement aux autres conditions

¹ Possibilité des ressortissants non-CEE de se faire rejoindre par certains membres de leur famille.

² Sur base d'une lettre circulaire relative à la détermination du lien de parenté, lorsqu'une procédure de regroupement familial est introduite sur base de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

(ressources financières suffisantes, exigences de logement...), sont une autre façon de privilégier les plus nantis. Sans parler des autres nécessités avancées pour la réalisation du test dans le pays d'origine, ce qui peut également être de nature à bloquer la procédure.

Passer ce test n'est pas obligatoire (c'est une « faculté »), mais peut-on encore parler de choix lorsqu'il devient la seule possibilité de retrouver ses proches...

La vision réductrice et restrictive de la famille.

Faire du test génétique la seule preuve valable du lien de parenté, limite, de façon inique, le concept de famille. C'est réduire la filiation à une vision biologique qui ne se base que sur des gènes communs. C'est supposer que l'identité se définit par le sang. Quelle place reste-t-il à l'éducation, la prise en charge, les valeurs communes, la vie de famille... ? Qu'en est-il de l'adoption, des recompositions familiales, des séparations... ?

Cette procédure peut aussi révéler des secrets de famille difficiles à accepter ! Sachant qu'en Belgique, les résultats sont directement transmis à l'Office des Étrangers qui se charge de les communiquer (par téléphone) aux personnes concernées ; on imagine sans peine les malaises conjugaux, voire les conflits familiaux, que certaines situations peuvent provoquer.

La justification de cette politique : la fraude.

On part du principe que tout le monde fraude : les immigrés fraudent, les demandeurs fraudent, les documents sont des faux, on parle d'administrations défaillantes... Et la génétique serait LE moyen de mettre fin aux abus. Tellement nombreux ces abus ? Rien n'est moins sûr ! Pas d'évaluation objective sur ce sujet. Sinon, depuis 2003, plus de 92% des analyses génétiques effectuées se sont révélées positives (sur 2725 réalisées)³.

Du point de vue Droits de l'Homme et des dangers de la génétique : Que fait-on du droit de vivre en famille ?

Plus largement, nous émettons de grosses réticences face à l'utilisation de la génétique dans des questions sociales.

D'autre part, on se dirige vers une systématisation

³ Hugues Dorzée, *Le titre de séjour grâce à l'empreinte génétique*, in *Le Soir* du 25 octobre 2007.

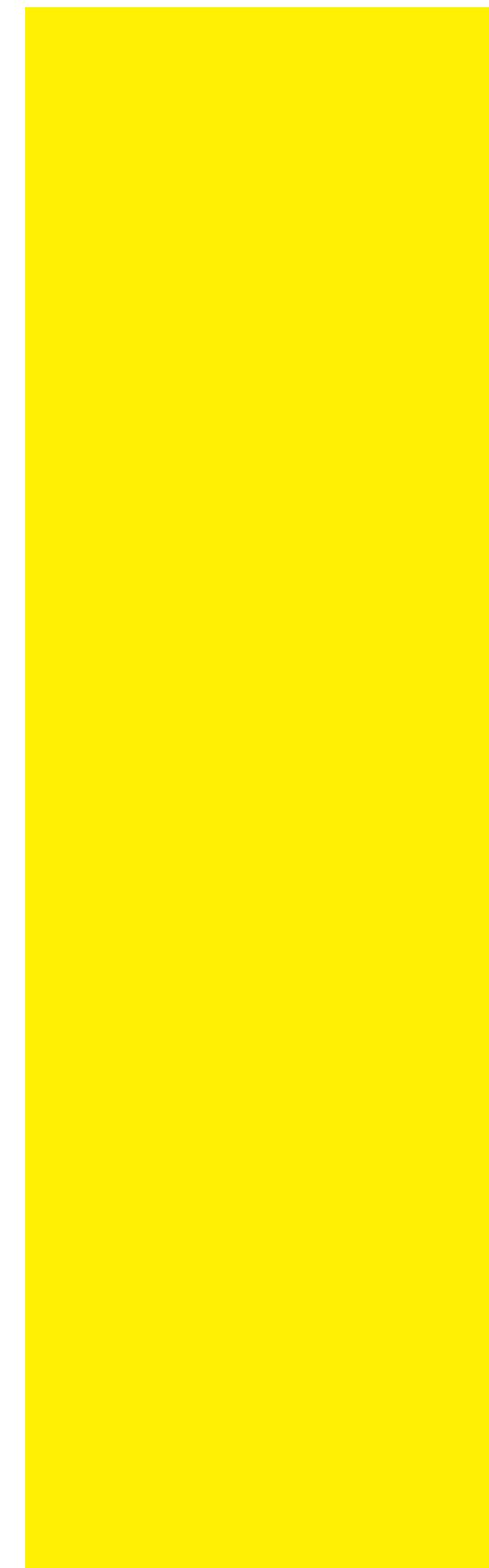
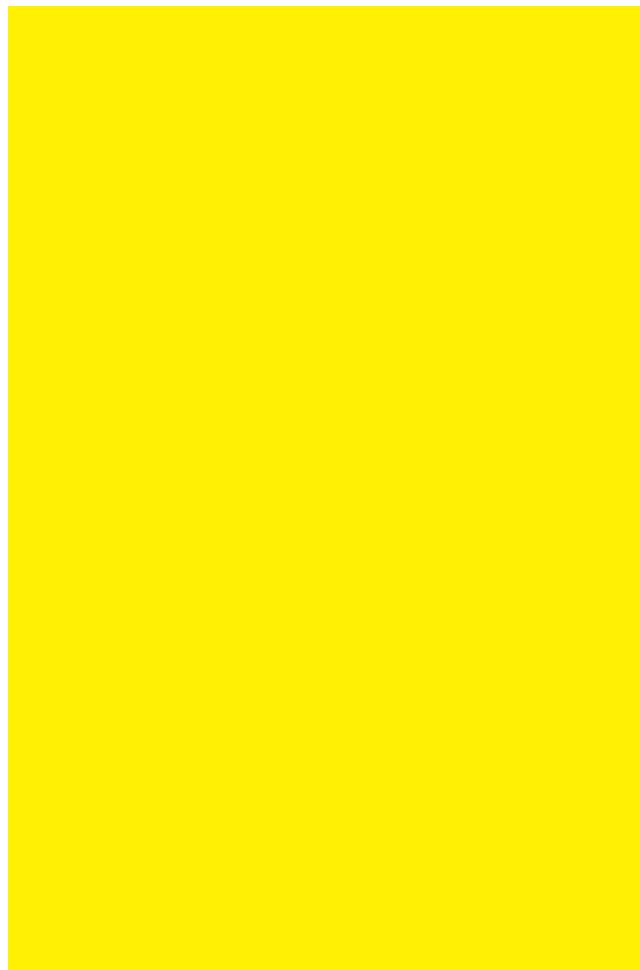
27

de ce genre de tests (pas de visa sans identification génétique par exemple). Les dérives et le risque de fichage généralisé ne sont pas loin.
Chez nous, l'Office garde les données du test...

Il est important de rappeler la position générale des Étudiants FGTB qui réclament **une véritable politique de gestion de l'immigration (pas « choisie », pas subie)**. Nous appelons à une politique plus juste, plus efficace, et surtout (plus) humaine. Car à ce jour, en dehors d'une réponse essentiellement sécuritaire (criminalisation des réfugiés, absence de critères clairs de régularisation, multiplications des contrôles, centres fermés, règne de l'arbitraire...) il n'existe aucune politique globale et durable en matière de migration et d'asile... Les dernières procédures et contraintes en matière de regroupement familial sont un parfait exemple du type de mesures utilisées dans ce domaine : inhumaines et inutiles.

Étudiants FGTB

28



Ce matin, un lapin a tué un chômeur...

Ou la petite histoire d'un jeune wallon entrant sur le marché de l'emploi.

En juillet, le gouvernement wallon a lancé une grande campagne d'information à destination des jeunes concernant le dispositif Job tonic. La campagne « Lucky Bunny » promotionne ce nouveau programme d'accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi. Le gouvernement wallon prend donc le problème de l'emploi des jeunes à bras le corps... Les Jeunesses Syndicales FGTB s'en félicitent ! Par contre, elles sont beaucoup moins enthousiastes quant au volet répressif de ce nouveau plan. Explications...



Le petit lapin rose

A la fin de ses études, tout jeune wallon doit s'inscrire comme demandeur d'emploi au FOREM. Si au bout d'une certaine période (appelée stage d'attente), tu n'as pas trouvé d'emploi, tu auras droit à des allocations de chômage. Le plan Job Tonic est destiné à « dynamiser » ta recherche d'emploi dès le début de ce stage d'attente. Pour promouvoir ce plan, la campagne « Lucky Bunny » a été lancée.

Un petit tour sur le site www.attrapeluckybunny.be donne déjà le ton. On peut y visionner le spot de la campagne : Un jeune court en forêt et tente d'attraper Lucky Bunny. Ce lapin rose à 8 pattes est sensé représenter un job. Le jeune tente de l'attraper et se plante littéralement face contre terre.

La symbolique est forte, à la limite du cynisme, mais malheureusement représentative de la situation actuelle.

L'emploi est devenu aussi rare qu'un animal imaginaire, il faut littéralement lui courir après et on se plante souvent. Heureusement, le nouveau plan du FOREM est là pour t'aider.

Mais concrètement, ça consiste en quoi ?

Job tonic est imposé aux jeunes de moins de 25 ans qui s'inscrivent au FOREM. Il existe deux types d'accompagnement selon que tu possèdes ou non ton diplôme d'humanités supérieures (CESS).

Si tu as ton CESS, après ta première inscription, tu seras contacté par un « call center » du FOREM qui te présentera les différents services mis à ta disposition. Trois mois plus tard, tu seras convoqué à un entretien individuel. Le conseiller du FOREM analysera avec toi tes démarches individuelles, te donnera des conseils, t'orientera...

Si tu ne possèdes pas ton CESS, tu seras normalement convoqué dans la semaine qui suit ton inscription. Le conseiller réalisera avec toi un bilan personnel et te présentera les services du FOREM. Dans le mois suivant, tu seras convoqué à une séance de groupe avec d'autres jeunes. Au menu : réalisation de CV, exercices à l'entretien d'embauche... Plus tard, tu devras conclure un « contrat crédit insertion ». Ce contrat entre toi et le FOREM est destiné à t'assurer un suivi individuel dans ta recherche d'emploi. Mais il comprend aussi des obligations que tu devras respecter sous peine de sanctions...

Attention : accompagnement mais aussi sanctions !

On l'a vu, la participation à Job tonic est obligatoire. Tu dois donc te rendre aux convocations du FOREM et

29

accepter d'y participer. Si tu es absent ou refuses ce plan, cela entraînera des sanctions graves (annulation de ton stage d'attente par exemple).

Nous rencontrons déjà de nombreux jeunes sanctionnés injustement. Prenons le cas de cette jeune fille qui venait de terminer son stage d'attente. Convoquée à plusieurs entretiens au FOREM, elle se voit proposer une formation de puéricultrice dès le deuxième entretien. Intéressée, elle s'inscrit à la formation et ne se rend pas aux autres entretiens, pensant en toute bonne foi que son dossier est « clôturé ». Peu après, elle reçoit une sanction de l'ONEM : un an de suppression de ses allocations de chômage ! Grâce à l'intervention de la FGTB, cette sanction a heureusement été réduite à 10 semaines. Cet exemple prouve que Job tonic n'est pas seulement un plan d'accompagnement mais aussi un instrument supplémentaire de contrôle des chômeurs. Et, tout comme les contrôles de l'ONEM, ces sanctions touchent principalement les demandeurs d'emploi les plus défavorisés mais également d'autres, victimes des rouages administratifs ou de leur naïveté.

Et les employeurs ?

Les Jeunesses Syndicales FGTB sont donc plus que perplexes face à ce nouveau plan. D'un côté le gouvernement met sur pied un accompagnement d'envergure destiné à aider les jeunes. Mais de l'autre, il ouvre de nouvelles voies vers la précarité, ce qui ne les aidera pas !

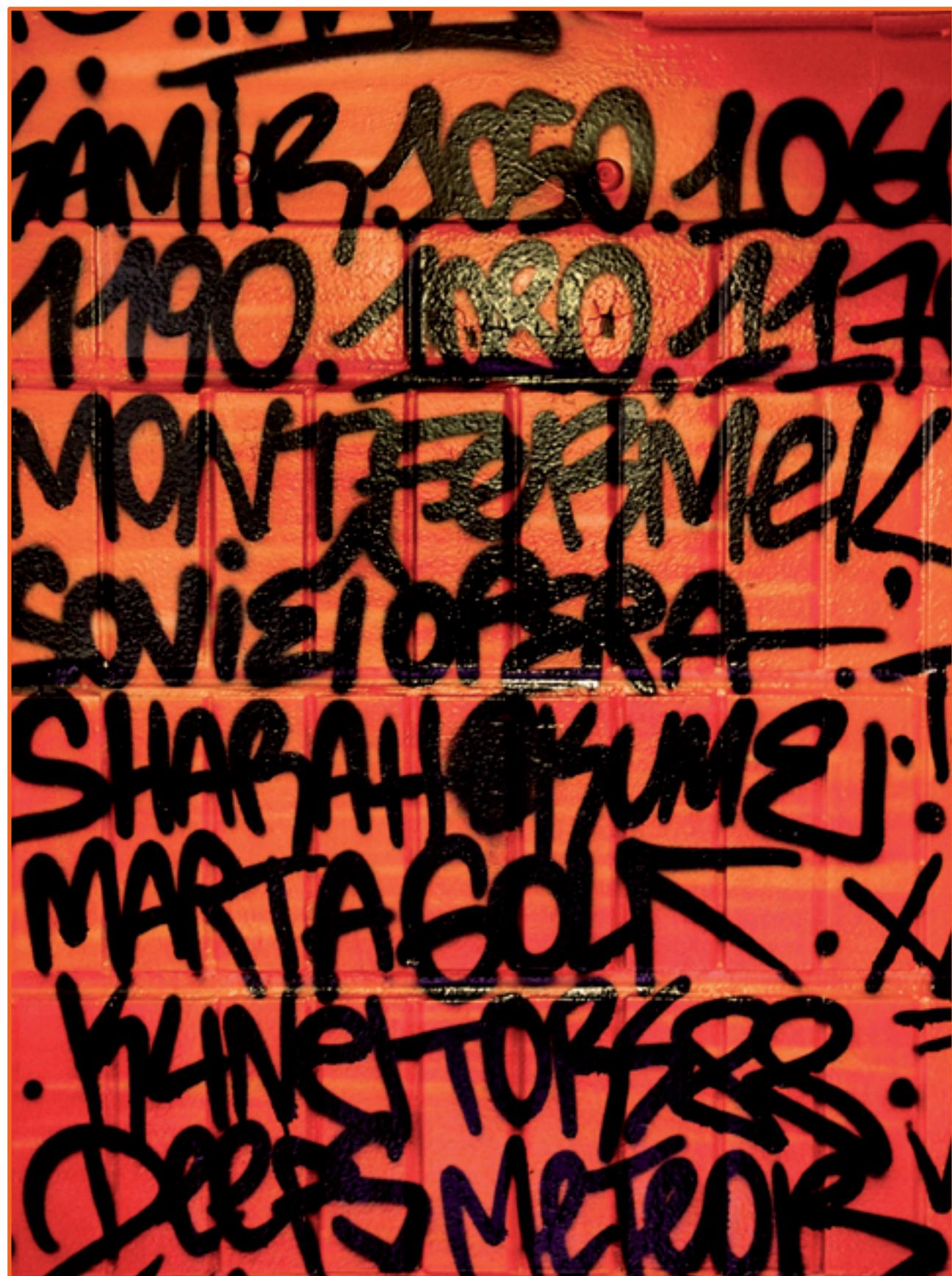
Certains jeunes débarquant sur le marché de l'emploi ont certes besoin d'accompagnement, surtout les moins qualifiés. Mais il ne sert à rien de les stigmatiser ou de les sanctionner dans une situation où c'est d'abord l'emploi qui fait défaut.

Les Jeunesses syndicales demandent au gouvernement qu'il dynamise, tonifie et contrôle l'autre composante du marché de l'emploi : les employeurs.

Pour que chacun travaille, ce sont des emplois décents et de qualité qu'il faut !

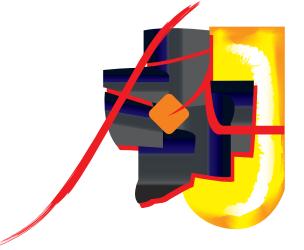
Jeunesses syndicales FGTB

30



31

ADN : La politique de l'arbre qui cache la forêt



Curieux fil rouge que celui sur lequel les OJ du Ré.S.O.-J sont invitées à se prononcer pour le 21^{ème} numéro.

Bien sûr, il est fait grand bruit du fait qu'en France, il est question de pratiquer des tests ADN dans la politique du regroupement familial. Mais la France est la France et nous sommes... nous.

Faut-il toujours qu'en CFWB, on se réfère au grand frère, n'avons-nous rien à exprimer sur nous-même ? Et d'abord qui est ce nous, en notre complexe pays ? Intro bizarre me direz-vous, c'est qu'elle nous permettra de vous emmener, avec votre accord, en ballade forestière, derrière l'arbre qui cache la forêt !

L'arbre, c'est le projet d'application de tests ADN par la France, en matière de politique de regroupement familial. La question divise l'opinion publique alors qu'il ne semble devoir concerner « que 10 000 cas » d'après un intervenant invité (vous m'excuserez de n'avoir pas relevé son nom) à un débat sur les chaînes françaises.

Ce chiffre semble crédible dès lors qu'en Belgique, qui applique la directive européenne depuis 2003, 2479 visas ont été délivré sur base de ces fameux tests. « Que 10 000 cas » c'est à la fois « anecdotique » eu égard aux 60 millions de Français, alors qu'à l'application d'une autre échelle de valeur, c'est-à-dire du point de vue du ou des principes, de la morale ou de l'éthique, pour une seule personne, c'est déjà abominable.

Et si l'on aborde ce problème par cet angle « philosophique », dès lors que le monde est devenu un village, eu égard aux moyens de déplacement, dès lors que l'information sur ce village circule en temps réel grâce aux média, toute politique visant à limiter la circulation des individus, quels qu'ils soient,

ne peut être légitimée que si elle s'accompagne d'un partage des richesses.

A-t-on proposé un test d'ADN à Johnny pour savoir si, étant biologiquement belge, il pouvait en retrouver la nationalité au moment où il le souhaitait, dans le seul et unique but de diminuer ses impôts ?

Soumet-on les footballeurs de haut niveau, d'où qu'ils viennent, à un test d'ADN au moment de les naturaliser pour leur permettre de jouer en équipe « nationale ».

Et tant qu'à parler d'équipe « nationale », dans l'ambiance actuelle, ne peut-on craindre que les fameux tests d'ADN ne servent à authentifier l'appartenance à la communauté flamande ou française et ne servent à réexpédier les « faux » flamands ou les « faux » francophones de l'autre côté de la frontière linguistique devenue frontière d'État ? À combien de générations faudra-t-il remonter ? Tout cela rappelle tristement la barbarie de la période nazie.

FOR'J, s'il ne demande pas de carte de parti à ses membres ou ses travailleurs, par contre, entend plus que jamais faire référence des valeurs socialistes : être solidaires, progressistes, bref, traduit en langage OJ, développer le vivre ensemble ; mais un vivre ensemble... ensemble, pas entre-nous, un vivre ensemble ouvert sur le monde. À ce stade, le débat sur le bien fondé de tests ADN est ridicule, surtout si remontant à l'origine de l'homme, d'après une autre étude, on finirait par se retrouver tous parents d'une des 40 mères originelles dont les traces sont communes à toute l'Humanité¹.

¹ « Les sept filles d'Eve », essai du biologiste anglais Bryan Sykes, professeur à Oxford fait référence à 7 familles communes à la population Européenne. Contrairement à l'ADN nucléaire (Acide DésoxyriboNucléique) des tests évoqués dans cet article, l'essai du professeur Bryan Sykes fait référence à l'ADN mitochondrial (ADN mt).

2008, le carrefour des identités

À la veille de l'année 2008, désignée par l'Europe d'année du dialogue inter-culturel, il s'agit d'interroger la notion d'identité, et ce, pour mieux comprendre l'importance des autres, dans la construction de soi.



L'identité, les identités... En 1998, Amin Maalouf les qualifiait de « meurtrières », dans son célèbre essai¹. On sait combien l'appartenance à une communauté génère parfois des incompréhensions, des conflits, voire des massacres. Aujourd'hui, loin de vouloir gommer les identités, la volonté est d'encourager le dialogue, au-delà des différences.

À l'heure de la mondialisation et de la globalisation, on observe, au niveau local, la volonté des communautés de se définir et d'affirmer leur identité, non pas forcément contre l'autre, mais dans le but de se donner des repères. Non pas pour affirmer sa différence, mais pour savoir comment on se différencie de l'autre, comment on est un individu à part entière. Et à quelles idées, à quels sentiments de l'autre on a envie de souscrire... ou pas.

Au niveau individuel, il est important de prendre conscience des éléments qui participent à la construction d'une personne. Bien sûr, chacun est issu d'une famille et s'inscrit dans une histoire. L'enfant se construit à l'aide de ses parents, de sa fratrie, de l'école. L'adolescent, lui, quitte progressivement ces piliers pour s'identifier à ses amis, à ses pairs, qui deviennent ses repères... Chacun s'entend pour affirmer, à ce stade, que se construire, c'est se différencier des adultes.

Néanmoins, les adultes comptent encore

¹ Les identités meurtrières, Amin Maalouf, Grasset, 1998, Poche, 2001.

dans le parcours de l'adolescent : parents, éducateurs et enseignants ont pour mission d'encadrer le jeune jusqu'à l'âge adulte. Encadrer, et non cadrer. Donner des clés, et non enchaîner. Pousser à la réflexion, et non imposer. Le guide pédagogique *Mes tissages de vie*² propose ainsi aux jeunes et au monde éducatif de prendre le temps d'une réflexion interactive sur la manière dont se construit l'identité de chacun. Prôner une exclusivité ou une « pureté » identitaire est un leurre : la construction identitaire est complexe et se nourrit des autres, à l'extérieur de nous et en nous.

2008 sera l'année européenne du dialogue inter-culturel. Gageons qu'elle sera l'occasion pour beaucoup de s'interroger sur leur rapport aux autres, leur aptitude à tisser toujours plus de liens avec l'extérieur. Loin de renier les appartenances culturelles, le défi sera de donner des clés pour favoriser le dialogue. En sachant que, dans notre société métissée, c'est aussi en chacun de nous que se fait ce dialogue inter-culturel...

Isabelle De Vriendt
Chargée de projets au CIDJ



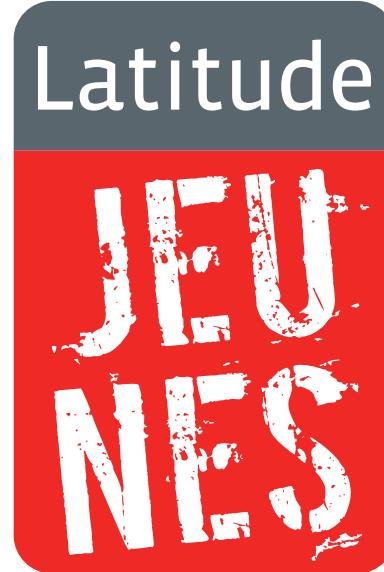
² *Mes tissages de vie. Une réflexion sur les identités jeunes*, CIDJ, 2002. En vente au CIDJ (cijd@cidj.be) et téléchargeable gratuitement sur www.cidj.be



Ne dites plus... Ampli Junior,
dites... **Latitude Junior** !

Ne dites plus... MJT-Espaces Jeunes,
dites... **Latitude Jeunes** !

Toutes les bonnes choses ont une fin ! Cela couvait depuis longtemps, maintenant ça y est : les deux Organisations de jeunesse qui font partie du Service Enfance et Jeunesse de la Mutualité socialiste changent de noms.



Rassurez-vous, on ne va pas refaire ici l'historique détaillé des noms des deux organisations de jeunesse mutualistes, mais Ampli Junior et MJT-Espaces Jeunes, cela ne date pas d'hier ! Et cela commençait tout doucement à faire un peu poussiéreux... (mille excuses pour les anciens probablement quelque peu nostalgiques !)

Depuis le milieu de l'année 2006, le Secteur Enfance et Jeunesse, « national » et « régionales », s'est investi dans une réflexion sur ses missions et ses actions, notamment en terme de participation des publics. Une des décisions qui en a découlé fut de procéder à un changement de noms et de logos pour être davantage proche des réalités d'aujourd'hui, de la vie au quotidien des jeunes et des enfants.

Changer de noms, ce n'est pas renier ses valeurs, c'est au contraire les réaffirmer : solidarité, responsabilité, justice sociale, tolérance, participation... C'est peut-être aussi mettre un peu plus le focus sur un de ces aspects qui nous tient particulièrement à cœur : « l'ouverture au monde ».

LATITUDE...
Situation dans le monde, position à définir, place à prendre, rôle à jouer... Liberté d'agir selon ses envies mais aussi selon ses



convictions... Latitude à donner aux enfants et aux jeunes pour qu'ils « vivent leur vie »...

L'ATTITUDE...
Façon d'être, de se comporter, de vivre... Selon nos valeurs, attitude d'ouverture, de solidarité et de responsabilité, que l'on soit « jeune » ou « junior ».

Bon vent à Latitude Jeunes !
Longue vie à Latitude Junior !

Jeu « Sécurité sociale »

Les jeunes doivent parler, coopérer, mettre ensemble des mécanismes de solidarité pour pouvoir gagner. Il faut adopter une stratégie commune.



SÉCURITÉ SOCIALE



quelles en seraient les conséquences dans la vie de tous les jours.

La fin de la partie donne lieu à des réflexions et un débat sur : « Et si la sécurité sociale n'existe pas ? » Chaque jeune peut s'exprimer, s'interroger sur cette question fondamentale. Cette réflexion mène à renforcer l'importance de la sécurité sociale.

Jeu « Sécurité sociale » est une initiative de Latitude Jeune. Disponible chez Latitude Jeune au 02/515 04 02 ou par mail à enfance.et.jeunesse@mutsoc.be au prix de 30 EUR.

Lors d'un sondage d'opinion sur les soins de santé, il en ressort que les jeunes n'ont pas conscience de ce que représente la sécurité sociale. L'idée est alors venue chez Latitude Jeunes de créer un jeu pour amener les jeunes de 15 à 18 ans, futurs adultes et décideurs, de démontrer l'importance d'avoir un système de la sécurité sociale.

38

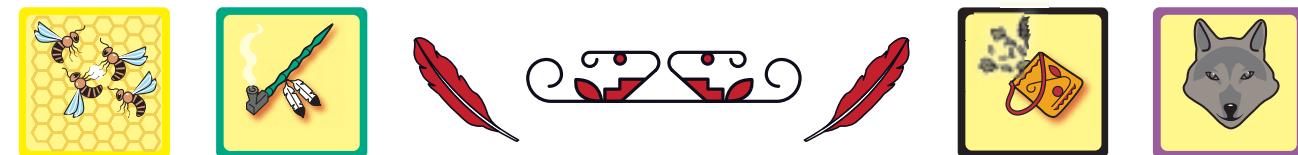
Les objectifs du jeu visent à ce que les jeunes comprennent le fonctionnement de la sécurité sociale, qu'ils en perçoivent l'importance et l'implication dans notre vie de tous les jours, qu'ils puissent comprendre les mécanismes de prévoyance et de solidarité pour devenir des acteurs et non des consommateurs de la sécurité sociale. Et enfin, qu'ils développent des réflexions autour du thème en lien avec le quotidien et l'avenir des jeunes.

Ce jeu est un jeu de stratégie. Pour gagner, les joueurs doivent développer une stratégie commune (coopération) afin de préserver un maximum des 7 piliers de la sécurité sociale. Jouer de manière coopérative n'est pas évident. Les jeunes ont tendance à vouloir gagner et battre leurs adversaires. Mais si les joueurs n'adoptent pas une stratégie commune, les piliers peuvent être condamnés. Les valeurs de solidarité sont transmises à travers la stratégie et les règles du jeu : seul on perd, la sécurité sociale se vit donc de manière collective. L'importance et l'implication de la sécurité sociale sont développées à travers des cartes « événements ». Tout au long de la partie, les jeunes découvrent par ces « événements »



MicMac : Enterre la hache de guerre avec ta tribu. Le nouveau jeu de l'asbl Latitude Junior

Dans la tribu des MicMacs, une femme peut chasser si elle est agile. Un homme peut cuisiner s'il est habile aux fourneaux. Parfois, une femme peut être chef de tribu. Car chez les MicMacs, on reçoit un rôle dans la tribu en fonction de ses capacités, et pas de son genre. Quelle bonne idée !



Et si on jouait ?

Cette tribu avant-gardiste a inspiré notre asbl Latitude Junior pour l'élaboration du jeu MicMac.

Jeu de société coopératif, il traite de prévention en matière de violence, en se penchant plus particulièrement sur le concept des relations égalitaires.

C'est à la suite de discussions avec les animateurs régionaux de notre organisation de jeunesse, qu'il nous est apparu évident d'aborder le thème des relations égalitaires hommes/femmes avec les jeunes enfants et ce, dès la prime enfance.

Ce sujet n'est pas toujours abordé de manière douce. Il n'est plus rare en effet d'entendre des insultes sexistes et des préjugés à ce propos dans les centres de vacances et dans les cours de récréation des écoles primaires.

Avant tout jeu familial, MicMac est aussi un outil de prévention de la violence.

Lancés dans une quête collective, les joueurs vivent des aventures faisant implicitement appel à des compétences et à des comportements susceptibles de favoriser ou au contraire de freiner la violence :

- La connaissance de soi. (Symbole du loup)
- L'égalité entre les hommes et les femmes. (Symbole des colliers)
- La place reconnue de chacun au sein d'un groupe. (Symbole des abeilles)
- Les réactions face aux attaques extérieures. (Symbole des herbes)

sacrées)

- Les habiletés sociales. (Symbole du calumet de la paix)
- La communication non-violente. (Symbole du bâton de parole)

Comment on joue ?

La tribu MicMac doit rejoindre le tipi en récoltant les 6 symboles de la paix avant que leurs ennemis, les Shavapaoukwa n'aient déterré leurs 6 haches de guerre.

La tribu vivra des aventures, des défis et des obstacles qui sont répartis en 6 grandes thématiques citées ci-dessus.

Nos objectifs

Avec MicMac, nous proposons d'aborder le thème des violences, d'aborder les stéréotypes de genre, de discuter des alternatives aux violences, de promouvoir les relations égalitaires et surtout, de passer un bon moment en famille autour d'un jeu !

Plus d'infos prochainement sur www.juniorville.be/moinsjeuneville

Le jeu sera disponible chez Latitude Junior au prix de 20 EUR ou 15 EUR pour les affiliés de la Mutualité Socialiste.

Renseignements au 02/515 04 02 ou par mail à enfance.et.jeunesse@mutsoc.be

Également disponible, une étude de Liliane Leroy pour les Femmes Prévoyantes Socialistes (www.femmesprevoyantes.be) dont MicMac s'est inspiré.



39

« Je suis moi »

Diversité et tolérance en matière de sexualité

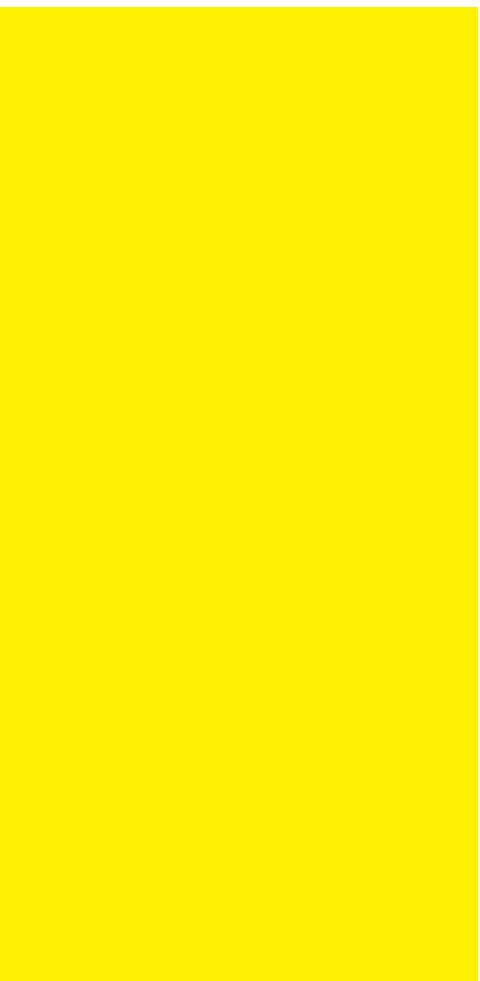
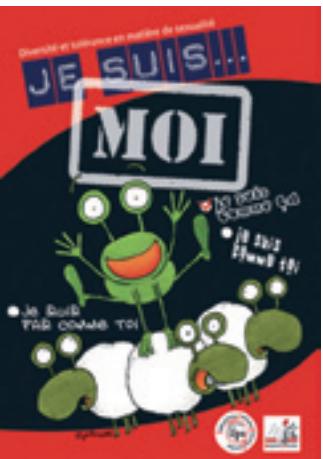
Voici la dernière brochure de Latitude Jeunes. Un fascicule sur le ton de l'ouverture et de la tolérance en matière de sexualité. Marre du cliché « Pour être heureux il faut être comme tout le monde ! ». Je suis moi et j'en ai bien le droit ! Nous revendiquons le droit à la différence pour chacun(e), celle qui nous apporte justement l'enrichissement mutuel dans notre société.

La brochure se veut ludique et colorée. Une petite BD « Normoland » introduit la notion de norme. Tout le monde se ressemble, la société dicte les bons comportements à avoir. On se rend vite compte que c'est ennuyeux. Le parallèle avec la vie réelle est vite fait. Sommes-nous si libre dans notre société actuelle ?

S'ensuivent des témoignages et des questions sur la sexualité. Nous avons pu les récolter lors des animations ou sur des forums Internet. Ce sont des demandes fréquentes chez les jeunes : des questions sur leur corps, leur manière de vivre leur sexualité, le choix de certaines pratiques sexuelles... Nous leur apportons des éléments de réponses et des pistes de réflexion. Au cas où le jeune voudrait en savoir plus, nous insistons sur l'accueil des centres de planning familial pour une écoute plus personnalisée.

Enfin, la brochure apporte des réflexions sur les stéréotypes associés notamment aux orientations sexuelles mais également à toutes sortes de normes en matière de sexualité. Stop aux stéréotypes ! C'est à travers eux que s'entretient l'intolérance par rapport aux sexualités dites « différentes ». À découvrir dans la rubrique « Penses-tu que ? » et également dans un petit quiz sur les modèles de couples et de relations hommes-femmes dans le monde. Étonnements garantis !

Brochure « Je suis... moi ! » Une initiative de Latitude Jeunes et de la Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes. Disponible gratuitement sur www.ifeelgood.be, chez Latitude Jeunes au 02/515 04 02 et dans les Centres de Planning Familial des FPS.



www.quoimagueule.be : dé-blog-toi !

Le blog coup de gueule sur l'actualité

Parfois, tu as envie de gueuler tellement tu trouves ça injuste. Souvent, tu te demandes si tu es le/la seul(e) à avoir des choses à dire...

Et ça te fait râler de ne pas savoir quoi faire avec tes idées. Par exemple, tu as peut-être entendu parler de la loi de Sarkozy où on prévoit de faire des tests ADN pour le regroupement familial des immigrés ? (entre nous, cette loi est appliquée en Belgique depuis 2003, mais qui le sait ?) Ou tu es peut-être révolté/e pour cette jeune fille de Charleroi assassinée par crime d'honneur ? Ou même, tu es en colère contre les supporters racistes qui ont fait perdre des points à ton équipe de foot préférée ? Si tu veux faire changer les choses, un des premiers pas à faire, c'est de t'exprimer et d'en discuter avec d'autres...

Rejoins la communauté du blog !

En démocratie tu as la liberté d'exprimer tes opinions, tes avis sur de nombreux sujets. Tu peux le faire en descendant dans ta rue et manifester en criant tes slogans avec les gens qui partagent tes idées, tu peux signer une pétition... Mais si tu es plutôt du genre à vouloir t'engager sans bouger de ta chaise, tu peux aussi utiliser le blog et Internet... Tu peux créer tes propres articles et en même temps permettre à tous ceux qui viendront visiter ton blog de réagir en laissant des « coms ». Tu peux aussi modifier ton contenu comme bon te semble ! C'est très sympa le blog, en fait ! Alors pourquoi ne pas utiliser Internet pour une noble cause ?

Un « journaliste citoyen » comme toi

Quand tu diffuses une information (vérifiée et crédible), tu peux être considéré comme un journaliste citoyen. Ce que tu fais, c'est compléter des infos qui circulent déjà et y ajouter tes commentaires. S'il n'est pas question pour toi de remplacer le journal de 20h, ton rôle peut quand même avoir une grande importance. Tu peux dénoncer une situation injuste, critiquer une information fausse et amener les gens à réfléchir. Chez nous, ça peut sembler banal (ça ne l'est pas pourtant). Mais dans certains pays réduits

au silence, des gens risquent leur vie pour transmettre des infos via leur blog. Les lire, les suivre et les imiter, c'est un peu les soutenir.

Ouais mais ça parle toujours de politique

Ben non, des coups de gueule, ça peut porter sur plein de choses, du moment que ça tient la route. Pas obligé d'avoir une maîtrise en politique internationale pour donner son avis. Et ça, on a souvent tendance à l'oublier.

Exemple : ce matin, tu as les nerfs ! Un jeune homme dans ton bus, apparemment sourd, a laissé sonner 15 fois son GSM sans décrocher, sonnerie à fond. Il décroche enfin et hurle « Wai, chui dans l'bus ! » (comme si tu n'avais pas remarqué tiens !) Plutôt que de garder ta haine pour toi toute la journée et te venger sur ta sœur en rentrant, pourquoi ne pas lancer un sujet sur ton blog : « Qui a déjà eu envie de tuer ceux/elles qui laissent sonner leur GSM dans le bus ? » Tu verras, vous serez sans doute 10.000, rien que pour ton école (élèves, profs, directeur, éduc, frères, sœurs, tata et j'en passe). Et voilà, chacun parle, donne son avis et ça fait du bien. Ensemble, on se construit une liste d'arguments à filer au prochain dingue de sonneries, sans passer à l'homicide. Et le tour est joué.

Alors, compris ?

Rejoins-nous sur www.quoimagueule.be, propose ton article et/ou mets des commentaires. Tu peux

parler de tout, en respectant les règles du blog (www.ifeelgood.be/ifeelgood/Democratie/Tu-as-le-droit/Regles-du-blog.htm)

Si tu veux des infos sur tes droits, tu peux aller voir notre module à cette adresse : www.ifeelgood.be/ifeelgood/Democratie/Tu-as-le-droit

Références

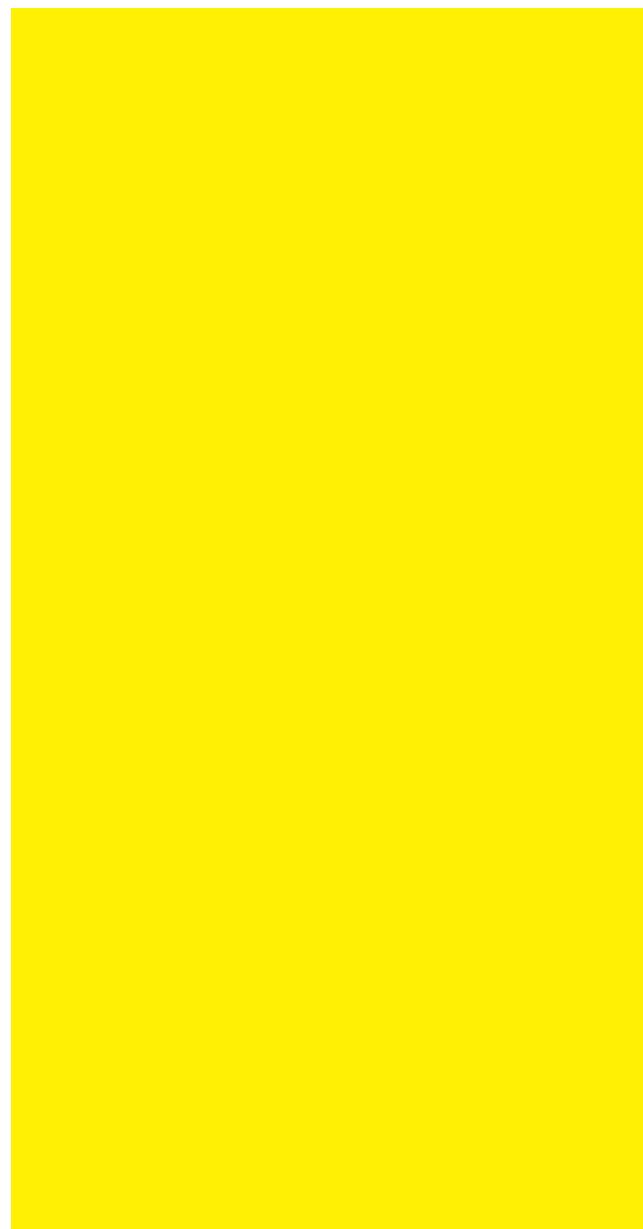
www.lesoir.be/actualite/monde/ethique-un-total-de-2-725-2007-10-25-557255.shtml, 20/11/2007

www.ifeelgood.be

www.afrik.com/article12695.html, le 20/11/2007

www.quoimagueule.be

42

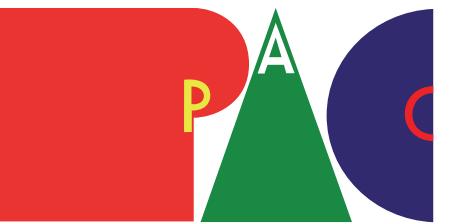


43

Exposition : « Cuarenta Guevara »

44

Che Guevara... Homme de révolte ? Homme révolté ? Homme révoltant ? Pour les uns, il symbolise l'idéologie d'un socialisme de combat, l'engagement absolu, le militantisme jusqu'au-boutiste, voire - en particulier parmi les jeunes générations - l'expression mythique la plus aboutie du héros révolutionnaire moderne. Pour les autres, il incarne un personnage controversé sur plus d'un plan, un personnage historique sans scrupules entré dix ans plus tôt dans la guérilla active aux côtés de Fidel Castro. Pour d'autres encore, il ne signifie rien... mais son icône est synonyme d'un effet de mode et d'une exploitation mercantile dont on peut tirer profit.



À travers le thème de son exposition « **Cuarenta Guevara, 40 regards sur le Che, 40 ans plus tard** », le Mouvement d'éducation permanente Présence et Action Culturelles entend aller au-delà des clichés, du mercantilisme, du récit narratif et du mythe surfait. Il entend faire autre chose que rendre un hommage inconditionnel et exhaustif au « Comandante » ou au « Guerillero Heroico », autre chose aussi qu'aligner des références historiques dans un aperçu chronologique sans grand intérêt.

De manière spontanée, les jeunes animateurs régionaux de PAC ont voulu, au contraire, dans le prolongement de la démarche générale du Mouvement, engager une réflexion critique sur le personnage du Che et sur la notion même de l'engagement politique, de nos jours.

L'exposition s'articule autour de 40 témoignages relativement courts où les regards se croisent, se répondent, s'opposent parfois. Subjectifs - par définition -, ils s'expriment de multiples manières : poignante, passionnée, rageuse, créative, admirative, nuancée, distanciée, caustique, polémique... À vous de juger... Le débat est ouvert, la controverse aussi !

Les témoins sont des personnalités connues ou moins connues, expertes ou candides, jeunes ou moins jeunes, belges ou d'origine étrangère. Elles sont issues d'horizons divers : culturel, politique, social, etc. Parmi elles, figurent notamment Frédéric Jannin, Sam Touzani, Manuel Abramowicz, Domingo Huaman, Jean Cornil, Anne Demelenne et Pierre Galand.

Les témoignages sont accompagnés de contrepoints divers, qui viennent prolonger, illustrer, mettre en perspective les discours des témoins. Ces contrepoints sont notamment des images ou des citations de

Che Guevara, de compagnons de route, d'analystes ou de spécialistes de l'histoire du personnage.

Cette exposition itinérante va parcourir l'ensemble de la Communauté française jusqu'en mai 2008. Dates et infos peuvent être trouvées sur le site www.expo-che.be

Les jeunes et le Che

Le Che ne se conçoit sans doute pas de la même manière selon que l'on est jeune ou plus âgé. En effet, avoir été un contemporain de l'action de Guevara n'induit pas le même positionnement que celui d'avoir récolté des éléments de connaissance sur le guérillero loin de la révolution cubaine et des espoirs de changer la vie des années 60-70. Surtout avec une image de Guevara, galvaudée, « posterisée » puis « T-shirt-isée ». Est-ce une raison suffisante pour dire que les jeunes n'ont rien compris au Che ? On entend en effet souvent dire qu'il ne serait pour eux qu'une marque familière ou qu'une simple icône parmi d'autres au même titre que Bob Marley ou Marylin Monroe. Qu'en disent les discours des témoins choisis dans notre exposition qui appartiennent à une tranche d'âge 16-30 ans ?

Tout d'abord, ils sont plutôt moins dans le culte que leurs aînés : « il ne faut pas nécessairement être le Che pour être un héros » (Céline Remy). On se focalise moins sur Guevara que sur les milliers de « Che » qui luttent dans l'anonymat chaque jours et les différents degrés de l'engagement car chacun à son niveau, peut participer à une amélioration des choses.

Ensuite, ils ne sont pas non plus dans la logique binaire du tout bon ou tout mauvais : « Bien sûr je sais que le Che n'avait pas que des bons côtés, mais il a toujours agi en pensant servir l'intérêt commun et non dans son propre intérêt. Voilà une pratique qui devrait se généraliser. » (Julien Cornil). Il ne faut pas donc pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Puis, la récurrence des commentaires sur la mythification, la mode et l'utilisation de son image dénote d'une forte méfiance quant à l'utilisation propagandiste : « Le souvenir que l'on garde du Che est teinté d'idéologie, de propagande révolutionnaire et de mysticisme. (...) tous ses défauts ont été gommés pour l'élever au rang de héros de la nation. » (Ian Dykmans). Il s'agit ainsi de se renseigner quelques peu afin de trouver le « vrai Guevara » derrière l'image du Che (Michael Bouchez).

Enfin, si la figure du Che est largement considérée comme un catalyseur de l'engagement contestataire,

45

une effigie capable de donner sens à la lutte et ardeur à l'action militante, il n'en reste pas moins que la multiplication de ses apparitions est souvent contraires aux idées mêmes du Che : « Je ne pense pas qu'il aurait été heureux de savoir qu'il est devenu un produit commercial, que n'importe qui peut s'approprier son visage sans avoir aucune valeur ou aucun engagement politique. » (Alix Degueldre).

Car le Che est reconnu avant tout comme un modèle d'engagement absolu et désintéressé. En effet, cet homme « ne parlait pas de lui mais il parlait au nom du peuple. » (Matilda Delier). On lui reconnaît des éléments qui peuvent servir à tout combat militant actuel : des actes correspondants à des idées, une certaine constance, ou encore une volonté de ne pas utiliser la lutte collective pour des ambitions personnelles. Le journaliste Landing Diémé notait d'ailleurs il y a peu dans un article¹ consacré aux figures que revendiquaient la jeunesse militante actuelle dont, en bonne place le Che, que « plus qu'une identification, ils ont pris pour référence des personnages qui n'ont jamais renoncé à leur combat, contrairement aux leaders contemporains qui, pour la plupart, se sont retrouvés enrégimentés dans des partis politiques ».

De plus, à l'heure où une large frange de la jeunesse milite « pour un autre monde » et où l'on a bien établi qu'il faut agir de manière sinon concertée en tout cas dans tous les pays, les compagnies transnationales n'ayant plus de patrie, on redécouvre que Guevara avait théorisé et pratiqué des combats sur tous les fronts, dans tous les pays. Cet internationalisme impressionne et balise une route où un combat politique global succède à une lutte armée mondiale.

Ainsi, on voit apparaître, dans le regard des jeunes témoins, une prise de position vis-à-vis du Che empreinte de distanciation entre inventaire de son héritage et admiration mesurée, loin en tout cas de l'incompréhension parfois supposée.

Aurélien Berthier

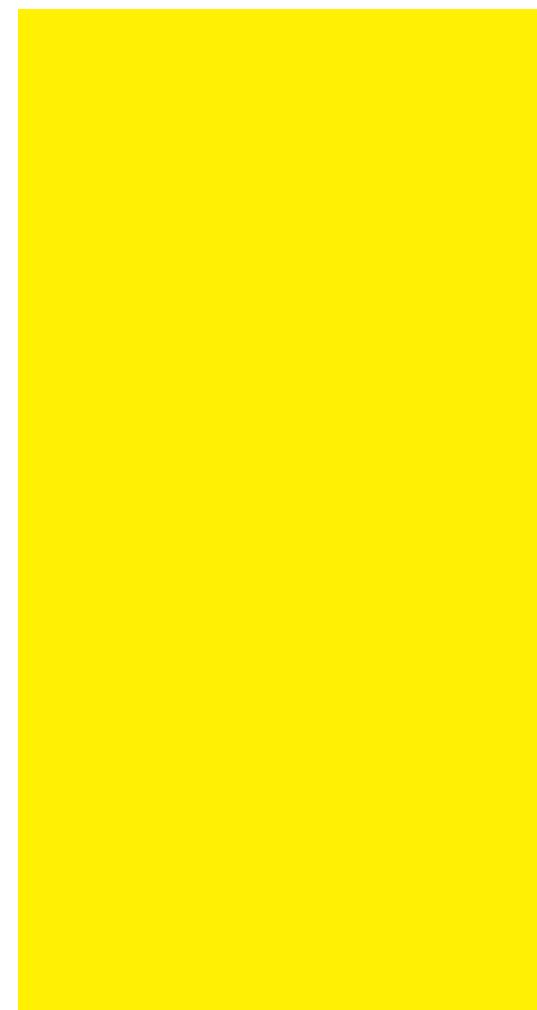
**Chargé de la recherche documentaire pour
l'exposition Cuarenta Guevara**

www.pac-g.org

¹ Landing Diémé in dossier *Les Révoltés*, Le Poing, École supérieure de journalisme, Lille, avril 2006.



Matilda | Ian | Alix



CUARENTA GUEVARA

- Exposition itinérante -
40 regards sur le Che, 40 ans plus tard



Quarante ans après sa mort, le personnage du Che fascine encore, symbolisant pour les uns l'engagement absolu dans un socialisme de combat, pour d'autres - dans les jeunes générations en particulier - l'expression mythique la plus aboutie du héros révolutionnaire moderne.

Préférant à la simple évocation historique le regard subjectif de témoins de notre temps, les concepteurs de l'exposition, un collectif d'animateurs de PAC, ont croisé les points de vue parfois distanciés de jeunes comme eux, mais aussi de personnalités d'horizons divers, artistes, responsables politiques, militants syndicaux, communicateurs et autres.

La controverse est engagée...



« Penser, ensemble et individuellement, aux moyens de changer la réalité, de la rendre meilleure »

- Che Guevara -

Une réalisation du mouvement Présence et Action Culturelles

Avec le soutien du service de l'Education permanente de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, de la Loterie Nationale et du Service de la Culture de Saint-Gilles.



Loterie Nationale



www.expo-che.be - www.pac-g.be - info@expo-che.be - 02 545 79 27